

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00805

Numéro SIREN : 532 460 581

Nom ou dénomination : SORIEL

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002332

SORIEL
Liasse fiscale 2020-2021

Exercice comptable du 01/07/2020 au 30/06/2021

certifié conforme
à l'original par
le gérant

le 05/05/2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01/07/2020

30/06/2021

X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SORIEL - SIREN : 532460581

**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
**** SUR TELEDEC.FR ****

Adresse du siège social:

CENTRE COMMERCIAL
LES COMPTOIRS 2

Ancienne adresse en cas de changement:

97118 SAINT FRANCOIS

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées PRESSE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (et notice de la déclaration n° 2065)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 26 % Déficit 13 661

Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité Zone de restructuration de la défense Zone de développement prioritaire
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
Société d'investissement Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées relevant du
immobilière cotée (indiquer + ou - selon le cas) taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D RÉPUTATIONS (et notice de la déclaration n° 2066)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration n° 2067)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

CLS CONSEIL

SARL

F02 RESIDENCE RAISINS CLAIRS

97118 SAINT FRANCOIS

Identité du déclarant:

Date: 08/08/2021 Lieu: SAINT FRANCOIS

Civilité du déclarant : MLE

Nom du déclarant : PERON SOPHIE

Qualité du déclarant : GERANTE

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2021				
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2066		ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
				Si dépositaire, cocher la case :				
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL: Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8
PERON SOPHIE GERANTE MME LES COMPTOIRS 2 97118 SAINT FRANCOIS		90	2020	4 500				
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS			MONTAGNES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			14 770	MVLVT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLVT imputée sur les PVLVT de l'exercice				
				MVLVT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLVT restant à reporter				



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

ADAPTÉ POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SORIEL - SIREN : 532460581					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent* 12	
					Exercice N clos le 30/06/2021	Exercice N-1 clos le 30/06/2020
ACTIF			Rut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010 177 000	012	177 000	177 000
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028 8 558	030 1 034	7 524	8 558
	Immobilisations financières* (1)		040	042		6 700
	Total I (5)		044 185 558	048 1 034	184 524	192 258
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060 27 598	062	27 598	29 918
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074		2 152
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084 9 812	086	9 812	10 522
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096 37 410	098	37 410	42 592
Total général (I + II)			110 222 968	112 1 034	221 934	234 850
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000	10 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126 500		500	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131 132			
	Report à nouveau		134 20 070		25 000	
	Résultat de l'exercice		136 -13 661		-4 930	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142 16 909		30 570	
Provisions pour risques et charges		Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166 15 722		12 122	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169 189 303 172	189 303	192 158	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176 205 025		204 280	
Total général (I + II + III)				180 221 934	234 850	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Version 2021 - 10/05/2021 - 10/05/2021
ET TELEDECIFER

Formulaire obligatoire (article 902 régimes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SORIEL - SIREN : 532460581		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/06/2021	Exercice N-1 clos le 30/06/2020	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	148 925	171 923
	Production vendue	biens services* dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	51 112	45 720
				222		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224		
	Production immobilisée*			226		
	Subventions d'exploitation reçues			230		
	Autres produits			232	200 037	217 643
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				234	145 220	153 220
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			236	2 320	
	Variation de stock (marchandises)*			238		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			240		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			242	48 712	56 220
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :		244	1 152	1 152
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		
	Rémunérations du personnel*			250	14 770	9 300
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 237	1 622
	Dotations aux amortissements*			254	1 034	1 034
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		
				260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	221 445	222 639
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-21 408	-4 996
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	798	822
	Produits exceptionnels	(IV)		290	7 633	
	Charges financières	(V)		294	684	756
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amort. souscription PME immov. (21° octes) dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D)		300		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-13 661	-4 930
Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312		314 13 661

B – RÉSULTAT FISCAL

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.T.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensés de réintégration (239 rectu D)		249				
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998				
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999					
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997		
	Entreprise nouvelles (44. section)	986		Zone franche urbaine (44. autres et autres A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. autres)	981		Jeune entreprise innovante (44. section A)	989				
	ZDP (44. autres)	993		ZFA (44. autres)	345				
	Divers* dont		Crédence due au report en arrière du déficit		346				
			Dédution exceptionnelle (Art. 39 alinéa B)		645				
			Dédution exceptionnelle (stimulateur de croissance)		641				
			Zones de restructuration de la défense (44. autres)		127				
			Bassin d'emploi à redynamiser (44. autres)		991				
			Investissements outre-mer		344				
		Bassin urbain à dynamiser (44. autres)		992					
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 alinéa A)		643					
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 alinéa D)		648					
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 alinéa G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	13 661
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	13 661

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2021

ADAPTÉ POUR LES DÉCLARATIONS
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 392 Section
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SORIEL - SIREN : 532460581**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	177 000	402		404		406	177 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	5 853	452		454	1 034	456	4 819		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 733	472		474		476	3 733		
Immobilisations financières		480	6 700	482		484		486	6 700		
TOTAL		490	193 286	492		494	1 034	496	192 252		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	177 000	502		504		506	177 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 068	542		544	1 034	546	4 034		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 462	562		564		566	1 462		
TOTAL		570	183 530	572		574	1 034	576	182 496		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 16 % pour les entreprises à IIR)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme					
					5	19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % 11			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SORIEL - SIREN : 532460581</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																							
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2">1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td colspan="2">780</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Immob. incorporelles	700		705			2						Terrains	710		715			3						Constructions	720		725			4						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6						Matériel de transport	750		755			7						Autres immobilisations corporelles	760		765			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				TOTAL	770		775								
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Immob. incorporelles	700		705			2																																																																																																																													
Terrains	710		715			3																																																																																																																													
Constructions	720		725			4																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			7																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
TOTAL	770		775																																																																																																																																
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	4 930		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																								
Fusion-absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-11-2)		982 bis	Fusion-absorption : nombre d'opérations		982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits imputés				983																																																																																																																															
Déficits reportables				984	4 930																																																																																																																														
Déficits de l'exercice				860	13 661																																																																																																																														
Total des déficits restant à reporter				870	18 591																																																																																																																														
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin		325		381																																																																																																																											
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																																																													
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380																																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée								374		2 422																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		2 734																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																											
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: SORIEL - SIREN : 532460581

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/07/2020 et clos le: 30/06/2021

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 200 037

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 200 037

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121 145 230

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146 18 000

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 163 230

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 36 807

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) 117

36 807

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020 ☒ x

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) 022 200 037 Effectifs au sens de la CVAE * 023 1

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 01/07/2020 160 30/06/2021

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2021
ADAPTE POUR LA TELEDECLARATION
PAR TELEDECLIP

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SORIEL - SIREN : 532460581

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom complet |
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions |
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays |
Adresse :

Titre (2) | Nom complet |
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions |
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays |
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

ADAPTE POUR LA LIQUIDATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SORIEL - SIREN : 532460581

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

SORIEL - SIREN : 532460581

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2021

Local

Référence du local	971250173129476120202143	
Invariant du local	971250173129	
Adresse du local	0000 RES LES COMPTOIRS 2 Lot 4 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 97118 SAINT FRANCOIS	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	TINEWS	6540
SIREN du propriétaire du local	435027115	

Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	18 000
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

SORIEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 10000 euros
Siège social : LES COMPTOIRS DE ST
FRANCOIS 2 LOT N
97118 ST FRANCOIS
532460581 RCS POINTE A PITRE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Septembre 2021

Le 30 Septembre 2021 à 14 Heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, Les Comptoirs 2 97118 ST FRANCOIS.

Chaque associé a été convoqué par la Gérance par lettre adressée le 1 Septembre 2021.

L'assemblée est présidée par PERON Sophie associée présente et acceptant qui représente le plus grand nombre de parts sociales.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- PERON Muriel demeurant 9 Rue de l'Eglise 45340 BORDEAUX en GATINAIS détenteur de la pleine propriété de 100 parts, CENT parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 1000 parts détenues en pleine propriété sur les 1000 parts composant le capital social.

La Présidente de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente constate que les associés présents réputés présents et/ou représentés possèdent 1000 parts sociales, soit plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30 Juin 2021 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

La Présidente déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 lesquels font apparaître une perte de 13661 euros.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 13661 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat déficitaire de l'exercice : 13661 euros.**

Affectation

Report à nouveau :

- **Report à nouveau, soit -13661 euros**
- **Solde du Report à nouveau, soit 6409 euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 16409 euros et celui des réserves à 500 euros.

Rappel des dividendes distribués

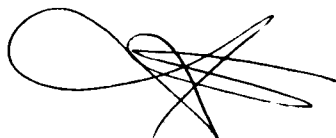
L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 HEURES.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de Séance.

La Présidente de Séance
PERON Sophie

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several intersecting strokes.